

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte  
Artois  
Mobilités

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Le **jeudi 10 octobre 2024 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs, Christophe PILCH, second vice-président et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.Régulièrement convoqué  
le 4 octobre 2024Titulaire(s) présent(s)

*CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane)* : M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Jean-Marie MACKE ; M. Ludovic IDZIAK ;  
*CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin)* : M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Philippe KEMEL ; M. Christophe PILCH ;  
*CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin)* : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ;

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. David THELLIER ;  
*CAHC* : M. Charly MÉHAIGNERY ;  
*CALL* ; Mme Estelle SZABO ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Dominique RÉAL ; M. Daniel KRUSZKA ;

RÉSULTAT DU VOTE :Suppléant(s) présent(s)

*CABBALR* : M. Gaëtan VERDOUCQ  
*CAHC* : M. Marcello DELLA FRANCA  
*CALL* : Néant

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Bertrand LELEU ;  
*CAHC* : M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Nicolas MOREAUX ; M. Alain BAVAY ; Mme Kataline BIGOTTE ; Mme Inès TAOURIT ; M. Alain MASSON ;  
*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ; Mme Nadine DUCLOY ;

Nombre de titulaires  
en exercice :  
21Nombre de titulaires  
présents :  
13Nombre de suppléants  
présents :  
2Nombre de suppléants  
votants :  
2Pouvoir(s) :  
1Pouvoirs : M. David THELLIER a donné pouvoir à M. Jean-Marie MACKE.Nombre total de  
votants :  
16Suppléances : M. Charly MEHAIGNERY a été suppléé par M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ.Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAccusé de réception du  
contrôle de légalité

Le : 11/10/2024

Publication

Le : 11/10/2024

Certifié exécutoire

Le : 11/10/2024

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

**Objet : Décision modificative n°2 – Exercice 2024 – Budget annexe M43**

**Le comité syndical,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 ;

Vu la délibération n°2024/14/CS du comité syndical d'Artois Mobilités du 5 avril 2024 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe selon la nomenclature comptable M43 ;

Considérant la nécessité de réviser les crédits inscrits au budget primitif, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections d'exploitation et d'investissement ;

**Vu l'exposé du président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 du budget annexe, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au document annexé à la présente délibération.

**Article 2 : VOTE** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

**Résultat du vote :**

Abstention(s) : 0

Pour : 16

Contre : 0

Fait et délibéré le 10 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme.

**Laurent DUPORGE**  
**Président d'Artois Mobilités**

